

Dixième Sommet des Etats Parties à la Convention d'Ottawa

Genève, le 1 Décembre 2010

Les Nouvelles Réalisations du Burundi depuis le dernier sommet de Cartagena

Ces réalisations concernent les axes suivants :

1. Inclusions (action 23) : Les personnes en situation d'handicap sont sensibilisées et font parties des comités d'organisation des activités et des programmes de l'Assistance aux Victimes . Ils font partie également du comité de coordination. Ils seront donc garants et parties prenantes du plan d'action nationale, source de toute activité d'assistance aux victimes.
2. Coordination (action 24) : un comité de coordination interministériel a été mis sur pied et va organiser un atelier de sensibilisation sur l'assistance aux victimes qui aura lieu dans la deuxième moitié du mois de Janvier 2011. Les procédures de nomination d'un coordinateur principal sont en cours.
3. Les renforcements de capacités (action 30) : Le handicap international a organisé un atelier à Nairobi au mois d'Octobre 2010 où les principaux acteurs étaient invités y compris les représentants des personnes handicapées ,elles-mêmes handicapées. La formation reçue a été un grand point de départ pour organiser notre prochain atelier de sensibilisation
4. Sensibilisation : Un atelier de sensibilisation est en cours de préparation, la budgétisation est déjà faite, et nous remercions vivement le Gouvernement Australien pour l'aide substantiel de coopération qu'il nous a donnée pour le déroulement de cette activité essentielle, à l'issue de cette dernière notre plan d'action national pourra avoir le jour.
5. Coopération Internationale ( action 46) : A la faveur de la coopération avec le Royaume de Thaïlande, un atelier de fabrication des prothèses est déjà monté et il actuellement fonctionnel.
6. Réadaptation physique et Fonctionnelle : Avec la fabrication des prothèses et Orthèses de l'atelier nouvellement doté par la Thaïlande et qui s'ajoute à trois autres ateliers existants, dont un privé, nous croyons que le problème de la mobilité est en passe de trouver une solution définitive. Cela s'ajoute à une activité de réhabilitation des deux centres de Kinésithérapies les plus importants du Pays. L'équipement nécessaire et adapté a été fourni (action 31) .
7. Ampleur du défi : Un recensement des handicapés a été fait aux chef-lieux de toutes les provinces en vue d'estimer leur degré d'handicap et pour les aider conséquemment .
8. Suivi-évaluation (action 27) : Le comité de coordination aura entre autre tâche d'assurer le suivi et évaluation des activités d'assistance des victimes. Ce qui laisse entendre que les victimes pourront suivre et évaluer les activités menées en leur faveur.

Le projet de loi des personnes handicapées va incessamment être analysé au niveau du parlement et il l'a déjà été au niveau du Gouvernement . A l'issue de cette analyse et de son adoption, toutes les portes vont s'ouvrir et l'assistance aux victimes sera énormément facilitée.

Je vous remercie